

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 13 DECEMBRE 2016
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Joëlle ALVES, Gérard ARNAL, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Pascale BARAILLE, Roland BELET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Achille FABRE, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Aimé HERAL, Christian JULIEN, Jacques MAURY, Daniel MAYET, Alain MONTROZIER, Alain NAYRAC, Alain NOUYRIGAT, Karine ORCEL, Mylène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Guy PUEL, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SAUVEPLANE, Jean-François SEGURET, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Denis BROUGNOUNESQUE, Didier GALTIER, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Sylvie AYOT à Patricia PITOT,
- Philippe RAMONDENC à Pascale BARAILLE,
- Alain ROUGET à Christian JULIEN.

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Stéphanie BERBILLE.

Le compte-rendu du 14 novembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **Décision n° 2016 7 D1 du 7 novembre 2016** : *Maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un atelier relais de maroquinerie – Contrat n° S 18 / 2015 – Avenant n° 1.*

Article 1 : Il sera passé un avenant n° 1 au marché du groupement BC Architecture Urbanisme afin de prendre en compte le coût prévisionnel définitif des travaux à hauteur de 942 222.25 € HT.

Article 2 : Le montant du marché évolue comme suit, sur la base d'un coût prévisionnel définitif de travaux de 942 222.25 € HT et d'un taux de rémunération à 7.33 % :

Montant du marché initial :	54 975.00 € HT
Montant de l'avenant :	14 089.89 € HT
Nouveau montant du marché HT :	69 064.89 € HT

➤ **Décision n° 2016 7 D2 du 15 novembre 2016** : *Fourniture de matériel de collecte pour le service des ordures ménagères – Marché F 08 16 L00.*

Article 1 : L'entreprise MECALOUR GIE, Parc de la Lauze, 4 rue Saint-Exupéry 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS est retenue pour :

- la prestation de base (acquisition camion) d'un montant de 164 500 € HT
- l'option n° 2 (reprise d'un compacteur) pour un montant de 8 000 € HT

Article 2 : Le délai d'exécution est de 6 mois.

➤ **Décision n° 2016 7 D3 du 15 novembre 2016** : Contrat d'assurances des risques statutaires 2017.

Article 1 : La Communauté accepte la proposition suivante de l'assureur SOFCAP/ALLIANZ:

- *durée du contrat* : 1 an (avec effet au 1^{er} janvier 2017)
- *régime* : capitalisation
- *agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L* :
Risques garantis : décès, accident du travail ou maladie imputable au service (indemnités journalières + frais médicaux) incapacité (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité, temps partiel thérapeutique)
Conditions : taux : 7.09%, franchise 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

➤ **Décision n° 2016 7 D4 du 15 novembre 2016** : Fourniture de sacs pour le service collecte de la Communauté de Communes Millau Grands Causses – Marché F 09 16 L00

Article 1 : L'entreprise SOCOPLAST, 84 Rue Médéric, 92250 LA GARENNE COLOMBES, mieux disante, est retenue pour la fourniture de sacs pour le service de la collecte, et pour les quantités suivantes :

Sacs jaunes (déchets recyclables)	50 litres	Mini 600 000 unités - Maxi 1 500 000 unités
	100 litres	Mini 30 000 unités - Maxi 80 000 unités
Sacs noirs (ordures ménagères)	30 litres	Mini 100 000 unités - Maxi 300 000 unités
	50 litres	Mini 20 000 unités- Maxi 40 000 unités
	100 litres	Mini 40 000 unités - Maxi 100 000 unités

Moyennant les prix unitaires suivants :

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
	Le mille	20 %	Le mille
Sacs jaunes			
50 litres	42.67 €	8.53 €	51.20 €
100 litres	61.90 €	12.38 €	74.28 €
Sacs noirs			
30 litres	22.10 €	4.42 €	26.52 €
50 litres	34.30 €	6.86 €	41.16 €
100 litres	63.10 €	12.62 €	75.72 €

Article 2 : L'entreprise SOCOPLAST est retenue pour une durée d'un an.

➤ **Décision n° 2016 7 D5 du 15 novembre 2016** : Sites de vol libre : autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Article 1 : Il sera établi une convention autorisant le CDVL à occuper, à titre précaire et révocable les sites de vol libre définis à l'article 2.

Article 2 : Les biens mis à disposition dans le cadre cette convention sont les suivants :

- aires d'envol : La Pouncho d'Agast, Brunas,
- aires d'atterrissage : Terre Blanc, Saint-Estève, La Graufesenque.

Leur consistance sera précisée dans la convention.

Article 3 : Cette autorisation est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2016.

Article 4 : Compte tenu de l'engagement du CDVL à maintenir le libre accès de cette parcelle au public, cette autorisation est accordée sans contrepartie.

➤ **Décision n° 2016 7 D6 du 16 novembre 2016** : Aménagement d'une surface complémentaire de 40 000 m² sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1 – Maîtrise d'œuvre et études nécessaires à l'obtention du permis d'aménager et des différentes autorisations administratives : avenant n° 1 au contrat n° S 04 / 2015.

Article 1 : Il sera passé un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre n° S 16/2016 afin de prendre en compte le surcoût lié à l'élaboration d'un dossier d'autorisation unique, pour un montant de 8 100 € HT au lieu du dossier de déclaration loi sur l'eau d'un montant de 2 250 € HT, soit un surcoût de 5 850 € HT.

Article 2 : Le montant du marché évolue comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-------------------|
| ▪ Montant du marché initial : | 19 800 € HT |
| ▪ Montant de l'avenant : | <u>5 850 € HT</u> |
| Nouveau montant du marché HT : | 25 650 € HT |

➤ **Décision n° 2016 7 D7 du 24 novembre 2016** : Convention d'autorisation de passage et d'entretien pour les sentiers de randonnée

Article 1 : Objet de la convention : Il sera établi des conventions d'autorisation de passage et d'entretien entre la Communauté de communes et chaque propriétaire concerné qui précise les termes de l'autorisation de libre passage de toutes personnes pratiquant une activité de randonnée non motorisée.

En l'espèce, les propriétaires concernés par la présente décision, sont les suivants :

- Groupement Forestier du Causse Noir, représenté par M. Frédéric GAUTIER,
- Madame Muriel JACQUET,
- Monsieur Jean-Marie RAYSSAC,
- Monsieur Richard MALAVAL,
- Monsieur Michel PLOMBAT,
- Monsieur Pierre Marie JULIEN,
- Monsieur Guy RAMONDENC,
- Madame Simone AMANS,
- Madame Arlette VEZHINET,
- Groupement Foncier Agricole les Combets, représenté par Mme Isabelle JAMMES,
- Monsieur Bruno DOUZIECH,
- La SCTL représentée par son Gestionnaire Madame Chantal ALVERGNAS et les Fermiers concernés,
- Monsieur Renaud GALTIER,
- Madame Muriel CAUMES.

Article 2 : Engagements du propriétaire : A la signature de la convention, le propriétaire s'engage à autoriser :

- les randonneurs non motorisés à emprunter le chemin situé sur les parcelles concernées,
- la Communauté de communes, ou tout organisme dûment mandaté par celle-ci, à pénétrer sur les parcelles concernées pour procéder aux travaux destinés à rendre le chemin conforme à son utilisation ou pour procéder aux travaux d'entretien réguliers,
- l'inscription du sentier au PDIPR par la commune compétente.

Article 3 : Responsabilités : La Communauté de communes est civilement responsable des dommages qui pourraient être causés au propriétaire et aux usagers, pendant la mise en place du balisage ou la réalisation des travaux d'aménagement du sentier.

Les usagers seront responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. En revanche, le propriétaire est dégagé de toute responsabilité.

Article 4 : Durée de la convention : Cette convention prendra effet au moment de sa signature, pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, trois mois avant son terme.

➤ **Décision n° 2016 7 D8 du 24 novembre 2016** : *Audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité.*

Article 1 : Le cabinet d'études G2C Ingénierie, 26 chemin de Fondeyre, 31200 TOULOUSE est retenu pour un montant de 39 100€ HT soit 46 920 € TTC.

Article 2 : Le délai d'exécution est de 18 semaines.

➤ **Décision n° 2016 7 D9 du 28 novembre 2016** : *Travaux d'aménagement intérieur d'une médiathèque située sur le secteur Capelle Guibert à Millau – Fourniture et installation de matériels informatiques – marché F 10 / 2016.*

Article 1 : La fourniture et l'installation de matériels informatiques pour la Médiathèque de Millau seront confiées à la Société Euro Réseau, ZA du Puech Radier, 34970 Lattes, mieux disante, pour un montant de 45 047,75 € HT soit 54 057,30 € TTC.

➤ **Décision n° 2016 7 D10 du 28 novembre 2016** : *Maîtrise d'œuvre de type infrastructures pour le raccordement routier de la route de Millau Plage sur le giratoire de la Confluence et aménagement d'une plateforme pour le futur pôle sportif de nature, commune de Millau –*

Contrat n° S 13/2016.

Article 1 : L'offre du groupement Sébastien JAUDON, ACIPA12, Patrice CAUSSE et EBARCHI est retenue pour un montant de :

a) <u>raccordement routier</u> : forfait de rémunération	3 400 € HT
b) <u>aménagement pôle sportif</u> : forfait de rémunération	15 600 € HT

➤ **Décision n° 2016 7 D11 du 29 novembre 2016** : *Travaux d'aménagement intérieur d'une médiathèque située sur le secteur Capelle Guibert à Millau – Fourniture matériels technologie RFID – marché F 11 / 2016.*

Article 1 : La fourniture et l'installation de matériels de technologie RFID pour la Médiathèque de Millau seront confiées à BIBLIOTHECA SAS, 5 Bd des Bouvets, 92000 NANTERRE, mieux disante, pour un montant de 82 817.06 € HT soit 99 380.59 € TTC.

🔗 **FINANCES ET PERSONNEL**

1. Approbation du budget primitif 2017.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions : Claude ALIBERT et Michel DURAND, conformément à l'avis de la commission finances et du Bureau, approuve le budget primitif 2017.*

2. Décision modificative n° 04/2016.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions : Claude ALIBERT et Michel DURAND, conformément à l'avis de la commission finances et du Bureau, approuve la décision modificative n° 04/2016.*

3. Service collecte : mise en place d'une astreinte de nuit en semaine.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, approuve la mise en place d'astreintes de nuit en semaine pour le personnel du service de la collecte des ordures ménagères.*

4. Rapport annuel d'avancement du schéma de mutualisation des services.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis de la commission personnel et du Bureau, prend acte du rapport annuel d'avancement du schéma de mutualisation des services.*

5. Rapport annuel 2015 sur l'égalité professionnelle femme/homme.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis de la commission personnel et du Bureau, prend acte du rapport annuel 2015 sur l'égalité professionnelle femme/homme.*

🔗 AMENAGEMENT - URBANISME

6. Instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : projet d'avenant aux conventions de prestations d'instruction du 01/07/15 et de convention pour l'intégration de quatre nouvelles communes.

Rapporteur : Christophe SAINT-PIERRE

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission aménagement et du Bureau :*
1 - approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Commune de Millau, la Commune bénéficiaire et la Communauté de communes ;
2 - approuve la convention tripartite pour l'instruction des autorisations du droit des sols et des actes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les quatre nouvelles communes ;
3 - autorise le Président ou son représentant à signer ces documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

🔗 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. Parc d'activités Millau Viaduc 1 – Implantation des Douanes : avenant au marché de travaux du lot Gros-Œuvre.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :*
1 - approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot gros-œuvre qui s'élève à 21 356.39 € HT et qui représente 2.9 % du total de 722 995.32 € HT des marchés initiaux,
2 - autorise son Président à le signer et à procéder aux formalités nécessaires.

8. Parc d'activités Millau Viaduc 1 – Cession d'une parcelle à l'entreprise ROSSIGNOL Déménagements.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis du service des domaines, de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de la vente du lot B21 (n° 8), secteur « Pradals II », du parc d'activités Millau Viaduc 1 et son prix de vente fixé à 30 000 € HT,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.*

9. Enseignement supérieur et formation professionnelle – Poursuite du partenariat avec Millau Enseignement Supérieur et la Ville de Millau : participation 2017 et avenant n° 3 à la convention de partenariat.

Rapporteur : Daniel DIAZ

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve la poursuite de ce partenariat pour la période 2017-2019,*
- 2 - approuve la participation financière de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017 à l'association Millau Enseignement Supérieur d'un montant de 25 000 €,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention de partenariat ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.*

Arrivée de Madame Emmanuelle GAZEL

HABITAT

10. Millau Grands Causses Habitat : détermination des effectifs et désignation des membres Elus du futur conseil d'administration.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission habitat et du Bureau :*

- 1 - fixe le nombre de membres du conseil d'administration de Millau Grands Causses Habitat à dix-sept ;*

- 2 - procède par vote à bulletin secret, à la désignation des six membres Élus en son sein :*

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45*
- bulletins litigieux à déduire : 1*
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 44*
- majorité absolue : 23*

Ont obtenu :

- Danièle VERGONNIER : 43 voix*
- Claude CONDOMINES : 35 voix*
- Mylène PEAUDEAU : 44 voix*
- Richard FAYET : 33 voix*
- Anne-Marie CHEYPE : 44 voix*
- Alain NAYRAC : 41 voix*
- Michel DURAND : 23 voix*
- Pascale BARAILLE : 1 voix*

Danièle VERGONNIER, Claude CONDOMINES, Mylène PEAUDEAU, Richard FAYET, Anne-Marie CHEYPE et Alain NAYRAC ont donc été élus au conseil d'administration de Millau Grands Causses Habitat ;

3 - autorise le Président à procéder à la nomination des 3 membres Élus de collectivités locales ou personnalités qualifiées ainsi qu'à la désignation d'un membre pour l'Insertion :

Après avoir procédé à un vote à main levée, **Annick THOMAS, Sabine GOUTTI, Thierry SOLIER et Bernard NIEL sont élus à la majorité** des membres présents moins 5 voix contre : Claude ALIBERT, Pascale BARAILLE (2 voix : pouvoir de Philippe RAMONDENC), Michel DURAND et Emmanuelle GAZEL ;

4 - autorise le Président à saisir les organismes sociaux professionnels pour la désignation de leurs représentants au futur OPH et à procéder aux formalités nécessaires ainsi qu'à signer tout document à intervenir à cet effet.

Départ de Messieurs Roland BELET, Max DALET, Daniel DIAZ et Madame Nathalie FORT

🏞️ **TOURISME**

11. Pôles Nature 2016-2020 - développement de l'offre trail et VTT sur le territoire du Pôle : approbation de l'opération et plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - *approuve le principe de cette opération collaborative,*

2 - *approuve le projet de convention inter-partenaire et autorise son Président à le signer ainsi que tout document afférent,*

3 - *approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :*

Dépenses HT :

- création d'un parcours itinérant « trail » :	33 350 €
- création itinérance Randuro VTT :	30 000 €
- acquisition station de lavage, gonflage pour vélos :	36 258 €
- acquisition de VTT électriques :	87 942 €
- création d'une base VTT :	25 000 €
- création d'un parcours de maniabilité :	<u>24 400 €</u>
TOTAL :	236 950 €

Recettes :

- Europe / FEDER (25 %) :	60 645 €
- Conseil Régional (15 %) :	34 800 €
- Conseil Départemental (8 %) :	19 000 €
- Communauté de communes Millau Grands Causses (12 %) :	29 425 €
- Communauté de communes du Saint-Affricain (7 %) :	17 500 €
- Communauté de communes Larzac et Vallées (6 %) :	13 500 €
- SARL Roc et Canyon (13 %) :	29 800 €
- Recettes directes (location) (7 %) :	16 200 €
- Entreprise l'Etape (4 %) :	9 000 €
- Cité scolaire Jean Jaurès (3 %) :	<u>7 080 €</u>
TOTAL :	236 950 €

4 - autorise son Président à solliciter les subventions et à procéder aux formalités nécessaires.

12. Pôles Nature 2016-2020 - création de l'Espace Sports de Nature sur la Commune de Millau : approbation de l'opération et plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT :

- voirie et stationnement :	233 000 €
- information des pratiquants :	41 600 €
- services :	66 600 €
- plateforme événementielle :	183 000 €
- honoraires et imprévus :	<u>25 800 €</u>
TOTAL :	550 000 €

Recettes :

- Europe / FEDER (11 %) :	60 000 €
- Conseil Régional / Grands Sites (22 %) :	120 000 €
- Conseil Départemental (9 %) :	50 000 €
- Communauté de Communes Millau Grands Causses (58 %) :	<u>320 000 €</u>
TOTAL :	550 000 €

2 - autorise son Président à solliciter les subventions et à procéder aux formalités nécessaires.

13. Pôles Nature 2016-2020 - développement de l'offre nautique dans les Grands Causses : approbation de l'opération et plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération collaborative,

2 - approuve le projet de convention inter-partenaire et autorise son Président à le signer ainsi que tout document afférent,

3 - approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses HT :

- aménagement d'un plan d'eau au cœur de la Ville de Millau :	185 000 €
- étude faisabilité technique pour aménagement site Saint-Hilarin :	25 000 €
- création d'un séchoir à kayak :	42 000 €
- écotourisme écologique en canoë-kayak :	16 000 €
- création d'une offre géocaching en canoë :	<u>25 300 €</u>
TOTAL :	293 300 €

Recettes :

- Europe / FEDER :	50 800 €
- Conseil Régional :	82 500 €
- Conseil Départemental :	21 100 €
- Communauté de Communes Millau Grands Causses :	48 000 €
- Ville de Millau :	57 900 €
- Association La Maison du Plein Air :	12 800 €
- Entreprise Aqua Soleilo :	16 700 €
- Recettes directes (location) :	<u>3 500 €</u>
TOTAL :	293 300 €

4 - autorise son Président à solliciter les subventions et à procéder aux formalités nécessaires.

14. Accompagnement des porteurs de projets dans le domaine des sports de nature : convention de partenariat entre l'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT), et la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de ce partenariat,

2 - approuve l'adhésion de la Communauté de communes à l'ADEFPAT et la participation financière annuelle qui s'élève à 300 €,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi qu'à accomplir l'ensemble des formalités relatives à cette opération.

🗑️ **TRANSPORTS**

15. Transports scolaires : tarifs de transport entre la gare et le lycée Jean-Vigo des élèves internes venant de l'extérieur, les dimanches soirs.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission transports et du Bureau :*

1 - décide du maintien de ce service de transports scolaires entre la gare de Millau et le lycée Jean Vigo, tous les dimanches de chaque année scolaire ;

2 - adopte le tarif annuel forfaitaire de 25 € pour chaque usager et pour chaque année scolaire ;

3 - autorise le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce service public de transports scolaires et de cette tarification et à procéder aux formalités nécessaires

🗑️ **DECHETS**

16. Redevance spéciale pour les déchets issus de producteurs non ménagers : tarif applicable au 1^{er} janvier 2017.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau, approuve le tarif applicable au 1^{er} Janvier 2017 de la redevance spéciale, soit 1,95 €/litre.*

17. Projet de départementalisation des déchèteries porté par le SYDOM : avis de la Communauté.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

1 - refuse que le conseil syndical actuel se prononce sur une éventuelle modification des statuts du SYDOM pour intégrer cette nouvelle compétence de gestion des déchèteries,

2 - refuse la départementalisation des déchèteries,

3 - confirme en conséquence le rattachement de la gestion des déchèteries à la collecte, conformément à l'article L 2224-13 alinéa 2 du CGCT, dans les statuts de la Communauté de communes,

4 - exige rapidement une modification des statuts du SYDOM pour tenir compte du nouveau paysage des intercommunalités dans le Département sur la base d'une représentation équitable des collectivités compétentes,

5 - demande au plus tôt au SYDOM d'engager une procédure pour trouver une solution départementale au traitement des déchets résiduels.

🔗 ENVIRONNEMENT

18. Gestion de la rivière Tarn en 2017 : demande de subvention pour le financement du poste de technicien de rivière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau, autorise son Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, la subvention pour l'année 2017 au titre des techniciens de rivières, à hauteur de 60 %, soit 24 600 € pour une dépense subventionnable estimée à 41 000 €.

19. Aménagement des berges du Tarn boulevard Pierre Bousquet à Millau : approbation du principe de l'opération et plan de financement.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :

1. approuve le principe de cette opération et ses plans de financement ci-dessous :

✓ Reprofilage des berges :

Dépenses HT :

- travaux de terrassement	230 000 €
- plantation des talus et des berges	55 000 €
- remodelage de l'atterrissement	15 000 €
- frais divers	5 000 €
Total :	305 000 €

Recettes :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne (60 %) :	183 000 €
- Région Occitanie (20 %) :	61 000 €
- Communauté de communes de Millau Grands Causses (20 %) :	61 000 €
Total :	305 000 €

✓ Aménagement d'un espace ludique :

Dépenses HT : 185 000 €

Recettes :

- Pôle Nature (56 %) :	104 000 €
- Fond de concours Communauté (21,6 %) :	40 000 €
- Ville de Millau (22,4 %) :	41 000 €
Total :	185 000 €

2. autorise son Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers,
3. autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires,
4. approuve le principe de l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Millau,
5. approuve la convention de mise à disposition temporaire des parcelles concernées et autorise son Président à la signer.

20. Programme Pluriannuel de Gestion des berges et lit du Tarn (2014-2018) – 4^{ème} tranche d'entretien des berges : approbation du principe de l'opération et demande de subventions.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses HT :</u>	25 000 €
<u>Recettes :</u>	
- Agence de l'Eau Adour-Garonne (60 %) :	15 000 €
- Conseil Régional Occitanie (15 %) :	3 750 €
- Conseil Départemental de l'Aveyron (5 %) :	1 250 €
- Communauté de communes Millau Grands Causses (20 %) :	<u>5 000 €</u>
Total :	25 000 €

- 2 - autorise son Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers,
- 3 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires.

21. Audits technique, administratif et financier de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité : approbation du principe et demande de subventions.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :

1 - approuve le principe de ces études et le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses HT :</u>	47 275 €
<u>Recettes :</u>	
- Agence de l'eau Adour-Garonne (70 % de 33 000 €) :	23 100 €
- Communauté de communes Millau Grands Causses (part résiduelle) :	<u>24 175 €</u>
Total :	47 275 €

- 2 - autorise son Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- 3 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires.

🗣️ **QUESTIONS DIVERSES**

22. Motion de soutien au maintien du train de nuit Rodez - Capdenac - Figeac – Paris pour le désenclavement du territoire.

Rapporteur : Gérard PRETRE

Décision du Conseil de la Communauté :

- *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents :*
- *s'oppose à toutes les dégradations de service du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, notamment au travers de la suppression de la voiture couchette comportant 42 places de 2nde classe, soit une moyenne de 5 000 à 7 500 voyageurs par an qui pourront se voir refuser l'accès à ce train,*
 - *demande à la S.N.C.F. de revoir la desserte envisagée pendant toute la durée des travaux de la ligne P.O.L.T. afin de maintenir dans des créneaux horaires satisfaisants la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot pour un Service Public Ferroviaire répondant aux besoins des usagers ; d'étudier en conséquence attentivement, toutes propositions alternatives à l'aune de ces critères, déterminants pour nos départements ruraux, dont les conditions d'accessibilité et d'attractivité, à l'heure des engagements pris dans le cadre de la COP21, passent indéniablement par le rail.*

La séance est levée à 21h05.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 13 décembre 2016.

Fait à Millau, le 19 décembre 2016

Le Président
Gérard PRETRE